



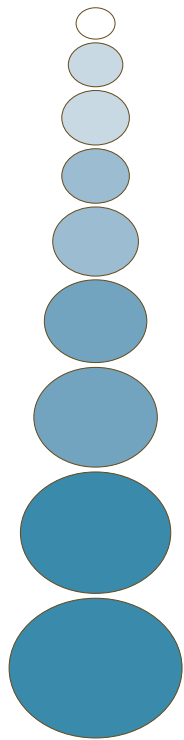
# Infos RAM

La lettre d'information du

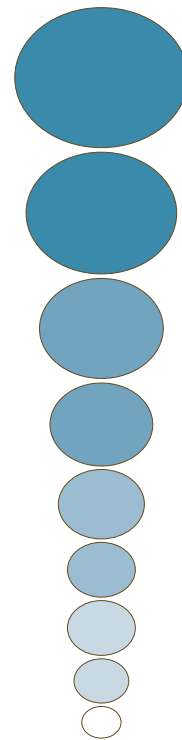
Relais Assistantes Maternelles de la Presqu'île de Quiberon

N°15  
Septembre  
2014

## Agenda



<b>Mardi 9 septembre</b>	Jeux libres
<b>Mardi 16 septembre</b>	Médiathèque
<b>Jeudi 18 septembre</b>	Jeux libres
<b>Mardi 23 septembre</b>	La patouille
<b>Jeudi 25 septembre</b>	La patouille
<b>Mardi 30 septembre</b>	Peinture
<b>Jeudi 2 octobre</b>	Médiathèque
<b>Mardi 7 octobre</b>	Collage
<b>Jeudi 9 octobre</b>	Collage
<b>Mardi 14 octobre</b>	Autour du goût
<b>Jeudi 16 octobre</b>	Autour du goût
<b>Mardi 4 novembre</b>	Manipulation



### PRENEZ NOTE !

Une réunion avec les assistantes maternelles en présence de Maryvonne Corrigan, conseillère municipale déléguée à la petite enfance et aux affaires scolaires est proposée le **jeudi 4 septembre à 19h30 au Pôle petite enfance à Saint-Julien.**

Ordre du jour :

- Échange sur les disponibilités,
- Présentation du règlement intérieur des matinées d'éveil,
- Inscriptions matinées d'éveil,
- Souhaits de formations DIF.



### MATINÉES D'ÉVEIL, RAPPEL

Une **autorisation parentale est obligatoire** pour pouvoir participer aux matinées d'éveil. Elle est valable de septembre à juillet de l'année suivante. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire auprès de l'assistante maternelle, en la téléchargeant sur le site de la Ville de Quiberon rubrique RAM ou encore auprès de l'animatrice du RAM.

# Informations

## UN NOUVEAU SITE INTERNET : [WWW.NET-PARTICULIER.FR](http://WWW.NET-PARTICULIER.FR)



Net-particulier.fr vise à faciliter l'accès à l'information des particuliers employeurs et des salariés du secteur des services à la personne dans le cadre de l'emploi direct (garde d'enfant, vie quotidienne, personnes fragiles).

Jusqu'à présent les employeurs et les salariés devaient consulter plusieurs sites pour avoir des renseignements.

## PAJE, NOUVEAUTÉS

- **Les plafonds d'attribution de l'allocation de base** s'appliquant aux naissances ou aux adoptions depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 seront modulés. Elle sera attribuée à taux plein ou à taux partiel selon les ressources des familles. Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la Caisse d'Allocations Familiales <http://www.caf.fr>.
- **La condition de revenu minimum** tirée d'une activité professionnelle pour le bénéfice du complément de libre Choix du Mode de Garde (CMG) est **supprimée**. Dans un objectif de simplification, et afin de soutenir le retour à l'emploi des parents, même pour une activité réduite (au moins une journée par mois), seule la condition de l'exercice d'une activité professionnelle est désormais requise pour percevoir le CMG.
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la **Prestation Partagée d'Education de l'Enfant** (PreParE ou PPEE) est mise en place. Elle sera de base (en remplacement du Clca) ou majorée (en remplacement du Colca).



## PAJEMPLOI



Le centre Pajemploi gère dorénavant tous les comptes des employeurs d'assistantes maternelles agréées, qu'ils bénéficient ou non du CMG.

Cette simplification des démarches permet aux employeurs ne remplissant pas les conditions d'attribution des aides de profiter d'un décompte mensuel précisant les cotisations sociales dues et leur date de prélèvement, ainsi que l'envoi des bulletins de salaire à la salariée par Pajemploi.

### Ouverture au public

sur rendez-vous  
tous les jeudis  
de 11h00 à 12h30  
et de 14h à 17h  
permanence  
tous les mardis  
de 11h00 à 12h30  
et de 14h à 17h

### Fermeture du relais

Mardi 2 septembre (*congés*)  
Jeudi 11 septembre (*réunion*)  
Mardi 23 septembre après-midi  
(*réunion*)  
Mardi 28 et jeudi 30 octobre  
(*congés*)  
Jeudi 6 novembre (*réunion*)

### Contact

Tél. 02 97 29 50 70  
Mél. [rampresquilequiberon@ville-quiberon.fr](mailto:rampresquilequiberon@ville-quiberon.fr)

Réalisation :

Service communication - Ville de Quiberon - Août 2014

Rédaction :

Viviane ROUSSEAU, animatrice du Relais Assistantes Maternelles de la Presqu'île de Quiberon

